REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en

session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des

Nombre de Conseillers

Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de

en exercice: 33

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

<u>PRESENTS</u>:

présents ou représentés :

32

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY,

Nombre de votants :

PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE,

ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme

VILLER.

32

Date de convocation :

13 mai 2016

ABSENTS:

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Date d'affichage:

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint

26 mai 2016 a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint

absent

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20160519-DELIB160510-DE Date de télétransmission : 24/05/2016 Date de réception préfecture : 24/05/2016



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

QUESTION Nº 10

OBJET : Mandat spécial pour le Congrès des Maires

RAPPORTEUR: Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 avril 2016.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), les élus doivent avoir un mandat spécial de la part du conseil municipal, correspondant à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi, pour la durée du déplacement.

Va ainsi avoir lieu:

- Le déplacement à PARIS pour le congrès des Maires :

Le déplacement a pour objet la participation d'élus au congrès des Maires, du 30 mai au 2 juin 2016.

L'hébergement ainsi que le transport, qui se fera en autocar, seront organisés par l'Association des Maires du Puy de Dôme et concernera :

- Monsieur Pierre PECOUL, Maire,
- Madame Elizabeth MONTFORT, 3^{ème} Adjointe Attractivité du territoire et Communication,
- Madame Nicole PICHARD, 5ème Adjointe Finances,
- Monsieur Jean-Pierre BOISSET, 6^{ème} Adjoint Politique culturelle et sportive
- Monsieur Daniel GRENET, Conseiller municipal délégué aux Sports

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner mandat spécial aux élus cités ci-dessus,
- autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

Le Maire, Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20160519-DELIB160510-DE Date de télétransmission : 24/05/2016 Date de réception préfecture : 24/05/2016

